



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

**Etaient présents physiquement :**

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

**Etaient présents en visio-conférence :**

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Arnaud GRANDJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER,

**Pouvoirs :**

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN  
Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN  
Corinne BONNARD à Hervé PULICANI  
Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

**Etaient excusés :**

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

**Délibération 2021-18 portant création d'un poste permanent d'AEAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe discipline piano – Formation musicale – accompagnement**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Vu le budget de l'Ecole départementale de musique;
- Vu le tableau actuel des effectifs de l'Ecole départementale de musique;

CONSIDERANT le poste vacant d'enseignant de piano accompagnement et formation musicale actuellement dans le grade d'Assistant d'Enseignant Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir également ce poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre de l'opération de recrutement,



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (soit 20/20<sup>ème</sup>), dans la discipline « Piano, Accompagnement et Formation Musicale», étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- autorise Mme la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le .....

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.